

Stratégie Sites 2000 watts

Version finale du 11.02.2016 / Adoption a5/a7

1. Situation initiale

Historique de l'évolution du projet

2012: achèvement du projet de recherche « Réhabiliter des friches industrielles pour réaliser la société à 2000 watts », OFEN / Ville de Zurich

2013: achèvement de la phase pilote sous la direction de SuisseEnergie pour les communes:

- Analyse de différents systèmes de certification (cf. rapport Intep, en allemand uniquement)
- Procédure de certification selon une approche orientée sur les processus, avec manuel et catalogue de critères
- Certification de 4 sites pilotes, 1^{ère} certification: Greencity, Zurich, septembre 2012

2014: lancement par l'Association Cité de l'énergie, intégration dans les statuts

2. Vision d'avenir

Le certificat « Site 2000 watts » permet de distinguer les grands quartiers sur la voie menant à la réalisation des objectifs de la société à 2000 watts. Ces quartiers font périodiquement l'objet de recertifications. Le certificat peut être attribué pendant la phase de développement et de réalisation du site (certificat « Site en développement ») et pendant la phase d'exploitation du site (certificat « Site en exploitation »). Il s'agit de justifier que les objectifs de la société à 2000 watts en matière d'efficacité d'exploitation des ressources et de protection du climat seront atteints à l'horizon 2050, aussi bien pour la phase de construction du site qu'au niveau de la consommation énergétique au moment de son exploitation et de la mobilité quotidienne induite. L'évaluation du quartier se base sur sa qualité en termes de densité, de mixité des affectations et de mobilité. Le certificat est décerné aux immeubles recherchés par des investisseurs privés ou institutionnels visant un investissement sur le long terme. Les habitants de ces quartiers y vivent avec la certitude d'apporter leur contribution à la préservation des ressources et à la protection du climat. Ce certificat permet également de justifier vis-à-vis de la commune d'implantation du site que la planification et l'exploitation de ce dernier se déroule selon un modèle exemplaire.

Le certificat « Site 2000 watts » est un label de premier plan à l'échelle nationale pour promouvoir le développement durable de sites au niveau énergétique. Il contribue à atteindre les objectifs fixés par la Confédération au sein de sa Stratégie énergétique 2050.

Le concept « 2000 watts » est considéré, à large échelle, comme innovant et orienté vers l'avenir. Divers organes veillent en continu à ce que les bases du concept « 2000 watts » (concept pour l'établissement du bilan énergétique, argumentaire, etc.) soient bien acceptées par les acteurs concernés. Le certificat « Site 2000 watts » est un instrument de première importance en Suisse pour les

projets de construction de quartiers souhaitant suivre la voie menant à la réalisation des objectifs de la société à 2000 watts.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'Association Cité de l'énergie ont défini plusieurs tâches à accomplir dans les domaines de la conception, de la prospection, de la certification et de l'assurance-qualité pour obtenir ce label. Les compétences sont définies au sein d'une convention conclue entre l'OFEN et l'Association Cité de l'énergie.

3. Objectifs

Objectifs qualitatifs

1. Se focaliser sur des quartiers plutôt que sur les seuls bâtiments

Contribuer à créer de nouveaux sites présentant une certaine qualité en matière de densification, proposant une mixité des affectations et prenant en compte les aspects liés à la mobilité.

2. Prendre en compte l'énergie globale et pas seulement l'énergie d'exploitation

En plus de l'énergie consommée pour l'exploitation du site (chaleur, refroidissement, électricité), le certificat tient compte de l'énergie grise utilisée pendant la phase de construction et de la mobilité quotidienne induite par le site.

3. Inclure la phase d'exploitation

Le certificat sera décerné (dès 2016) non seulement lors de la phase de développement / réalisation, mais aussi pendant la phase d'exploitation. Cela permettra de recenser les expériences en vue de la mise en œuvre prochaine de directives d'exploitation (autorisation d'exploitation).

4. Se baser sur les objectifs de la société à 2000 watts et sur le cahier technique « La voie SIA vers l'efficacité énergétique »

Le certificat s'appuie sur la méthodologie de la société à 2000 watts. La méthode permettant de justifier que les objectifs ont été atteints à l'échelle du site est basée sur celle de « La voie SIA vers l'efficacité énergétique » applicable aux bâtiments (cf. Concept pour l'établissement du bilan de la société à 2000 watts).

5. Développer une méthode de certification orientée sur les processus

La méthode de certification se base sur un processus d'amélioration continu et s'appuie sur le processus et le catalogue du label Cité de l'énergie, destiné aux villes et aux communes.

6. Mettre en place des conseillers/conseillères Sites 2000 watts

Les conseillers/conseillères Sites 2000 watts représentent le label auprès des clients. S'assurer qu'ils disposent d'excellentes compétences (techniques et concernant le processus) pour conseiller les clients est un facteur clé pour la réussite de la certification. Pour garantir cette compétence, l'objectif est donc de limiter le nombre de conseillers accrédités et de confier à chacun d'entre eux l'accompagnement de plusieurs sites.

7. Lier le certificat au label Cité de l'énergie

En règle générale, le certificat « Site 2000 watts » ne peut être décerné qu'à des quartiers situés dans des villes ayant obtenu le label Cité de l'énergie. Le thème du développement des sites peut ainsi être intégré dans le processus Cité de l'énergie.

8. Encourager les projets innovants

Les Sites 2000 watts offrent une opportunité exceptionnelle pour expérimenter de nouvelles solutions, en premier lieu à l'échelle du site (matériel, logiciel, processus). Cela permet d'exploiter les synergies avec les projets Smart City en lien avec les sites.

9. Intégrer le certificat à la procédure d'autorisation de construire/la phase exécutive

A long terme, les Sites 2000 watts représentent une nouvelle variante en termes d'exigences sur le plan énergétique (MoPEC) dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire (simplification des valeurs-cibles, intégration de la phase d'exploitation). L'objectif serait d'atteindre un statut identique à celui qu'occupe actuellement le standard Minergie. Le certificat permet de collecter un premier retour d'expériences pratiques quant à l'application dans la procédure d'autorisation de construire.

Objectifs quantitatifs

La certification n'est pas destinée seulement à quelques projets phares, mais la portée du certificat a tout de même des limites. D'ici 2020, si l'on continue selon le scénario 1, à savoir si la croissance se poursuit au même rythme que jusqu'à présent, on peut compter sur la certification d'une quarantaine de nouveaux sites; si le scénario 2 est privilégié, soit celui d'une croissance forcée avec augmentation des ressources et intensification de la prospection, on peut compter sur 70 certifications. Ces chiffres ne prennent pas en compte l'élargissement du certificat aux sites existants soumis à transformation.

Actuellement, nous ne disposons d'aucune évaluation nuancée quant au potentiel de marché effectif des sites en développement (banque de données Wüest & Partner). En se basant sur un potentiel de marché à long terme de 700 sites en développement, le scénario 2 permettrait d'atteindre une pénétration du marché de 10 %. Pour un site de taille moyenne ayant une surface de plancher de 70 000 m², cela correspond en tout à 2,8 millions de m² de surface de plancher certifiée dans le scénario 1 et à 4,9 millions de m² dans le scénario 2. Cela représente 8 %, resp. 15 %, des surfaces certifiées jusqu'à présent pour les nouvelles constructions Minergie.

4. Enjeux (basés sur une analyse SWOT)

Partant de l'argumentaire sur les Sites 2000 watts pour les conseillers/conseillères Sites 2000 watts, une analyse du contexte et des facteurs internes a été réalisée sur le modèle d'une analyse SWOT (cf. annexe). Les résultats montrent les opportunités et les forces du projet Sites 2000 watts. Cependant, les années à venir présentent également divers enjeux:

- Outre les zones de nouvelles constructions dans les centres villes et agglomérations, il s'agit d'intégrer de nouvelles zones cibles à la certification « Site 2000 watts », afin d'accroître la pertinence du label et de lui offrir une meilleure visibilité.
- Il faut convaincre les organismes responsables des sites de poursuivre la certification également lors de la phase d'exploitation, afin de concrétiser la plus-value basée sur le long terme et de mettre en pratique l'approche orientée processus.
- Les conseillers/conseillères Sites 2000 watts doivent être formé-e-s, soutenu-e-s et encadré-e-s de manière adaptée, afin de garantir un accompagnement (et, par conséquent, une efficacité) de la meilleure qualité possible.
- Les possibilités d'exécution dans la procédure d'autorisation de construire et les exigences légales doivent être clarifiées, afin de créer une certaine sécurité et de permettre la mise en place d'un soutien aux communes et aux cantons.
- Il faut convaincre les investisseurs privés des avantages qu'il y a à recevoir la certification « Site 2000 watts » dans le but de mieux couvrir le marché.
- Enfin, il s'agit de mettre en place une communication sur le thème des Sites 2000 watts adaptée aux non-spécialistes, afin d'apporter de la crédibilité au projet et dans le but d'accroître la demande.

5. Développement stratégique jusqu'en 2017 – Mesures

Pour faire face aux différents enjeux cités, les mesures stratégiques ci-après ont été définies. Elles doivent être mises en œuvre d'ici fin 2017.

Mesure stratégique	Compétence (responsabilité)
<p>1. Consolidation de l'organisme responsable: sont impliqués dans le projet non seulement la Confédération, les cantons, les villes et les communes (entre autres l'Association Cité de l'énergie), mais aussi les investisseurs et les propriétaires.</p> <p>Dans un second temps, il s'agira d'examiner l'implication d'autres groupes cibles (locataires, gestionnaires des infrastructures, etc.).</p>	<p>A5/A7</p> <p>Accueillir des représentants des investisseurs/propriétaires au sein du groupe de pilotage Sites 2000 watts et éventuellement au sein du comité directeur de l'Association Cité de l'énergie. L'implication des différents acteurs peut avoir lieu aussi bien au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel.</p>
<p>2. Dans le domaine de la prospection, il faut exploiter les synergies avec SuisseEnergie pour les communes (Cité de l'énergie, MIPA, antennes régionales de la société à 2000 watts) et avec d'autres programmes des pouvoirs publics (p.ex. Exemplarité énergétique de la Confédération).</p>	<p><i>Aujourd'hui:</i> Groupe de réflexion 1: synergies & acquisition</p> <p><i>Dès le 01.01.2016:</i> Domaine spécialisé Marché</p>
<p>3. Etude sur le potentiel du marché: évaluation des données des sites en développement par Wüest & Partner</p>	<p>OFEN</p>
<p>4. Dans le cadre du nouveau programme d'encouragement 2016 de l'OFEN, les Cités de l'énergie reçoivent des contributions. Elles peuvent soumettre une demande de subventions pour effectuer des études de marché dans le but de réaliser un Site 2000 watts, que leur projet entre dans la catégorie 1 ou 2.</p>	<p>OFEN</p>
<p>5. Conception du certificat pour les sites en cours d'exploitation</p> <p>Veiller aux coûts engendrés par le certificat et le processus !</p>	<p>Groupe de réflexion 2: Certificat «Site en exploitation»</p> <p>Certification des sites pilotes dès mi-2016.</p>
<p>6. Poursuite du développement du certificat « Site 2000 watts » pour le rendre compatible avec les sites existants soumis à transformation (cf. requête séparée à A5/A7)</p>	<p><i>Dès le 01.01.2016:</i> Groupe de réflexion 4: transformation de sites existants</p> <p><i>cf. requête séparée à A5/A7</i></p>
<p>7. Examiner la possibilité de définir un standard et éventuellement une distinction pour les sites développés selon les objectifs de la société à 2000 watts en milieu rural, où il est impossible de remplir les exigences du certificat « Site 2000 watts » en termes de mobilité.</p>	<p>A5/A7</p> <p>Cette éventuelle distinction ne doit pas créer de confusion sur le marché.</p>
<p>8. Garantir un nombre de conseillers/conseillères disposant d'excellentes compétences, qui soit adapté au potentiel du marché.</p>	<p><i>Aujourd'hui:</i> direction de projet Sites 2000 watts</p> <p><i>Dès le 01.01.2016:</i> domaine spécialisé Prospection et encadrement des conseillers</p>
<p>9. Renforcer les synergies avec la société à 2000 watts</p>	<p>Etroite collaboration avec les antennes régionales de la société à 2000 watts</p>
<p>10. Utiliser les mêmes bases méthodologiques que « La voie SIA vers l'efficacité énergétique »</p>	<p>Représentants du projet Sites 2000 watts au sein de la commission SIA 2040 (H. Gugerli, R. Stulz, S. Schneider, F. Wegmüller)</p>
<p>11. Clarifier l'application du certificat « Site 2000 watts » dans la procédure d'autorisation de construire, premiers retours d'expérience en vue de l'application lors de la phase d'exploitation.</p>	<p>Groupe de réflexion 3: information pour les communes</p> <p>Brochure jusqu'au 30.06.2016</p>

État: 6 novembre 2015 / rév. 22 décembre 2015 / rév. 8 janvier 2016

Auteurs: groupe de travail ad hoc, Kurt Egger, SuisseEnergie pour les communes; Ricardo Bandli, OFEN; Maren Kornmann, secrétariat Association Cité de l'énergie; Heinrich Gugerli, responsable de projet Sites 2000 watts

Adoption: groupe d'accompagnement Sites 2000 watts lors de la séance du 05.11.2015 / A5/A7 lors de la séance du 11.02.2016